Royaume du Maroc
Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires

ONSSA

المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

N°: GU 192 **ONSSA/DCPV/DIC/SHIC** **Rabat, le**

21 JAN 2015

AUTORISATION DE VENTE
(Valable jusqu'au : 25/06/2018)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);
Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;
Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;
Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;
Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;
Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agréments des pesticides à usage agricole;
Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 26/06/2014.
Après examen de la demande de la société SYNGENTA MAROC, du : 25/08/2014.

Nom commercial :	**NAVIGATOR**
Matière(s) active(s) :	**Cloquintocet-méxyl (Safener) (11,25 g/l)** **Florasulame (5 g/l)** **Pinoxaden (45 g/l)**
Formulation :	**Concentré émulsionnable (EC)**
Classification toxicologique :	**C**
Numéro d'homologation :	**F07-3-003**
Détenteur du produit :	**SYNGENTA MAROC**
Fournisseur :	**SYNGENTA CROP PROTECTION AG**

Usages autorisés :

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	Stade	Mode Traitement	Epoque
Blé dur	Adventices Dicotylédones annuelles	1 l/ha	1	3 feuilles des adventices	Désherbage	3 feuilles jusqu'au début redressement
Blés	Adventices Graminées annuelles	1 l/ha	1	3 feuilles des adventices	Désherbage	3 feuilles jusqu'au début redressement

for ONSSA
Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI

EN 61*/MH-AV/14/A

Direction Centrale
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal - Rabat,Maroc
الإدارة المركزية
شارع حاج أحمد الشرقاوي، أكدال - الرباط - المغرب
: + 212 5 37 67 65 00 / + 212 5 37 68 13 51 - : + 212 5 37 68 20 49
Centre de relations : 080 100 36 37
www.onssa.gov.ma

Précautions à prendre:

- Le manipulateur du produit **NAVIGATOR** doit être muni obligatoirement de tous les moyens de protection (gants, tenue de protection, visière, bottes, casque, masque approprié etc.).
- Eviter tout contact avec la peau et les yeux. : **Produit irritant et sensibilisant.**
- En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, voir un médecin.
- En cas de projection dans les yeux, laver abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, voir l'ophtalmologiste.
- Mentionner que le produit **NAVIGATOR** peut provoquer des effets sensibilisants par contact avec la peau. Eviter tout contact avec cette spécialité.
- Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation : En cas d'inhalation, mettre le patient à l'air frais, lui enlever la tenue de protection et le couvrir et appeler le médecin.
- En cas d'intoxication, protéger le patient d'une nouvelle contamination, retirer les vêtements souillés et les laver avant leur réutilisation.
- En cas d'ingestion, ne pas administrer de vomitif et appeler le médecin pour pratiquer un lavage d'estomac. Si l'intoxication persiste, traiter selon la symptomatologie : Pas d'antidotes spécifiques.
- Le reste de la bouillie et les eaux de lavage et de rinçage doivent être versées loin des cours et de points d'eau dans un trou de 50 centimètres qu'il faut couvrir par la suite : **Toxique pour les poissons et les daphnies.**
- Durée de stockage du produit: 2 ans s'il est conservé dans des emballages d'origine tenus fermés et stocké dans un local où la température est de 25°C plus au moins 5°C. Le local doit être sec et bien ventilé. Eviter le produit sous une température supérieure à 35°C ou inférieure à 10°C.
- N'appliquer le produit **NAVIGATOR** que par conditions poussantes de la culture et des mauvaises herbes.
- Eviter d'appliquer le produit **NAVIGATOR** si la température est supérieure à 30°C ou s'il n'y a pas une hygrométrie suffisante.
- Ne pas traiter par temps venteux et/ou pluvieux. Si la pluie est prévue dans les deux heures qui suivent l'application, ne pas traiter.
- Bien agiter le produit avant son utilisation.
- Stocker ce produit hors de la portée des enfants et à l'écart des aliments et des boissons destinés à la consommation humaine ou animale.
- Les emballages vides doivent être détruits ou rendus inutilisables et enfouis dans le sol loin des cours et points d'eau.
- Respecter les doses et les époques d'application.
- Il est interdit de détenir ce produit en vue de la vente, de la vendre, de la livrer, de l'expédier ou de le faire circuler autrement que renfermé dans son emballage d'origine.
- Le produit **NAVIGATOR** doit être renfermée dans les emballages d'origine portant inscription indiquant le nom de la substance et entourés d'une bande de couleur verte avec la mention **"DANGEREUX"** inscrits en caractères très apparents.
- Ladite spécialité ne doit être livrée aux acheteurs que contenue dans son emballage d'origine.
- Le nom commercial, la composition chimique, le mode d'emploi, les précautions à prendre, le numéro d'homologation et les spécifications susmentionnées doivent être inscrits sur l'étiquette de tout emballage contenant le produit **NAVIGATOR**.